



Le syndicat Local Force Ouvrière,
du centre de détention de Roanne,
Vous souhaite la Bienvenue.

Le SLP-FO ROANNE, une équipe, une écoute, un soutien

Ligne directe: 04-26-24-51-56

Téléphone portable: 06-06-65-82-99

FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique d'Etat

www.fopenitentiaire-rhone-alpes-auvergne.fr

Le Centre Détention de Roanne.

Le Centre de détention de Roanne, est composé de deux bâtiments de détention Hommes(D et E) de 240 Places chacun et d'un bâtiment Femme de 90 places, ainsi qu'un QA, QI QD et d'UVF.

Il existe différents services pour les agents, qui sont les suivants:

Le cycle Mixte:

L'organisation du service Cycle Mixte Homme repose sur un rythme classique en semaine.Ce service est organisé sur des postes de jours MATIN, SOIR, MATIN+SOIR et MATIN-NUIT, combiné en alternance à des longues journées les samedis et dimanches en 13h15 (avec une pause repas de 45 min), ce qui permet aux agents de bénéficier d'un week-end sur deux en RH (repos).

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Samedi</u>	<u>Dimanche</u>
<u>Période 1</u>	MN	DN	RH	S	X	RH	RH
<u>Période 2</u>	MN	DN	RH	RH	S	LJ	LJ
<u>Période 3</u>	RH	RH	S	X	MN	DN	RH
<u>Période 4</u>	RH	S	MN	DN	RH	N	N
<u>Période 5</u>	RH	RH	S	MN	DN	RH	RH
<u>Période 6</u>	S	X	MN	DN	RH	N	N
<u>Période 7</u>	RH	RH	RH	S	MN	DN	RH
<u>Période 8</u>	X	MN	DN	RH	RH	LJ	LJ
<u>Période 9</u>	RH	S	X	MN	DN	RH	RH
<u>Période 10</u>	RH	RH	CA	CA	CA	CA	CA
<u>Période 11</u>	CA	CA	CA	CA	CA	CA	CA
<u>Période 12</u>	S	MN	DN	RH	S	LJ	LJ

La Brigade LJ + NUIT FEMME:

L'organisation de service de la brigade LJ + NUIT FEMME est organisé en alternance de longues journées en 13h 15 et de nuit de 11h15.

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Samedi</u>	<u>Dimanche</u>
<u>Période 1</u>	LJ	LJ	RH	RH	LJ	LJ	LJ
<u>Période 2</u>	RH	RH	LJ	LJ	RH	RH	RH
<u>période 3</u>	N	N	RH	RH	N	N	N
<u>Période 4</u>	RH	RH	N	N	RH	RH	RH

Les Brigades ,Longues Journées hommes ou femmes, PEP, QA-PCI,QI-QD:

L'organisation des services LJ Hommes, LJ Femmes , PEP, QA-PCI et QI-QD repose sur un rythme de grande et petite semaine.

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Samedi</u>	<u>Dimanche</u>
<u>Période 1</u>	LJ	LJ	RH	RH	LJ	LJ	LJ
<u>Période 2</u>	RH	RH	LJ	LJ	RH	RH	RH

La brigade Parloirs- UVF:

L'organisation du service des Parloirs – UVF repose sur un rythme de travail proche du système des longues journées réparties en grande et petite semaine.

Pour les rappels, il est pris en compte le nombre de rappels antérieurs et la base du volontariat !!!!!

L'ensemble des autres postes tenus par du personnels de surveillance est sur un système de postes fixe.

Le personnel administratif se trouve au bâtiment K , regroupant les RH, l'économat, la régie le secrétariat de direction, le service Origine au 4ème étage et le SPIP, bureau d'exécution de la peine ainsi que le CLI sont au 3ème étage.

Le Bâtiment Q est lui dédié à l'espace formation, avec le bureau du formateur au premier étage, salles de formations et informatique ainsi que les chambres d'accueil.

A rez de chaussée se trouve, les bureaux des syndicats «**dont celui du SLP -FO**» ainsi qu'une salle de musculation, une salle polyvalente, le bureau de l'assistante sociale, de la psychologue du personnel de la médecine de prévention.

Adresse de l'établissement:

Centre de Détention de Roanne

Rue Georges Mandel

42323 Roanne Cedex

04-77-23-83-00

Le Syndicat Force Ouvrière, fortement implanté sur l'établissement et dans tous les services, se tient à votre disposition pour des information et renseignements supplémentaires, ainsi que pour vous aider dans des démarches que vous voudriez faire.

N'hésitez à joindre son Secrétaire Local, **David Martins** au : 06-06-65-82-99

ou au : 04-26-24-51-56

Adresse mail : david.martinfo@gmail.com

Page Facebook : FO Centre de détention de Roanne

N'hésitez pas, le syndicat Force Ouvrière de Roanne, une équipe à votre écoute.

La Mairie de Roanne:

Place de l'Hôtel de Ville

42300 Roanne

tél:04-70-23-20-00 ; Fax:04-77-23-21-90

QUELQUES AGENCES IMMOBILIERES

Agence Centrale 125 rue Mulsant 04-77-67-25-99

Boisse Immobilier 38 rue Émile Noirot 04-77-72-96-08

Dugourd et Gamme 32 rue Émile Noirot 04-77-71-21-53

Oriol Jean 10. Av de Paris 04-77-72-46-00

Cap 2000 2 rue Moulin Paillasson 04-77-70-80-00

Coquart Immobilier 10 Place du Marché 04-77-72-50-56

Di gusto Immobilier 116 rue Mulsant 04-77-68-58-22

Laforet immobilier 20 place des promenades 04-77-71-61-03

Gerbay l'espace immobilier 29 boulevard Jules Ferry 04-77-71-95-39

Ginet Immobilier 16 rue Brison 04-77-71-37-69

SARL Pillet et Cie 3 rue Brison 04-77-71-07-45

Century 21 Multi Demeure 24 rue Alsace Lorraine 04-77-70-67-63

QUELQUES INFOS SUR LA MUTATION, L'AVANCEMENT ET LES DELAIS DE ROUTE

1- La demande de changement de résidence

Le fonctionnaire titulaire peu prétendre à un changement de résidence ou d'affectation dans un autre établissement.

Les mutations sont décidées après avis de la Commission Administrative Paritaire.

L'agent qui souhaite obtenir une mutation élabore ses vœux aux moyens d'un imprimé remis par le service du personnel.

Plusieurs possibilités sont ouvertes pour demander un changement de résidence :

- pour convenance personnelle,
- demande lié avec un conjoint fonctionnaire,
- cas social, rapport confidentiel établi par l'assistante sociale qui transmet à l'administration,
- Rapprochement de conjoint.

L'agent peut joindre toutes les pièces, qu'il juge utile pour accentuer sa demande.

PS : Attention, les nouveaux critères stipulent que les vœux formulés courent après la CAP si l'agent n'est pas muté.

2- L'AVANCEMENT

L'avancement des fonctionnaires comprend l'avancement d'échelon et l'avancement de grade.

- l'avancement d'échelon a lieu de façon continue d'un échelon immédiatement supérieur (soit tous les 2 ans). Il est fonction de l'ancienneté et de la valeur professionnelle de l'agent.
- L'avancement dans le grade a lieu par tableau d'avancement (agent ayant accompli un certain nombre d'année et qui sont proposé par l'administration) soumis à l'avis d'une commission administrative paritaire.
- L'avancement a lieu également par voie d'examen (premier surveillant) ou concours (lieutenant pénitentiaire, et directeur 2^{ème} classe)

3- LES DELAIS DE ROUTE

Il faut tout d'abord savoir que les délais de route susceptibles d'être accordés aux agents et selon les dernières circulaires, se définissent comme le temps qui peut être accordé sur les heures de travail, aux agents contraints de se déplacer pour rejoindre soit une nouvelle affectation ou participer à des sessions de formation, des épreuves de concours ou d'examens professionnels ou des réunions de travail.

A SAVOIR : Donnent lieu à l'attribution de délais de route les situations suivantes :

- Mutation d'un agent
- Participation aux épreuves de concours ou examens professionnels pour lesquels l'agent bénéficie d'une autorisation spéciale d'absence. **Limitation à un concours ou examen (toutes épreuves comprises) par année.**
- Sessions de formation professionnelle et préparations aux examens et concours administratifs organisées par l'administration pénitentiaire ou l'ENAP ou à son initiative. **Les congés de formation professionnelle et toutes autres formations non organisées par l'administration pénitentiaire ne sont pas concernés.**
- Les convocations locales, régionales ou nationales à l'initiative de l'administration. **Il faut exclure les demandes d'audience formulées par les agents.**

INDEMNITES ET PRIMES

Indemnités :

- Indemnité pour charges pénitentiaires : 1000 par an
- Indemnité de dimanches et jours fériés : 2,64 euros/heure en plus au-delà de 8 heures travaillées forfait de 26€ en 2011
- Indemnité frais de déplacement (repas) : 15,25 euros.
- Indemnité frais de déplacement (nuit province) : 48 euros.
- Indemnité frais de déplacement (nuit paris) : 70 euros.

Primes :

Prime de surveillance de nuit :

- 17 euros par nuit.
- 20 euros par nuit encadrant les dimanches ou jours fériés.